



Informations INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée septembre 2025

Inscriptions du 3 février au 28 mars 2025

L'INSCRIPTION CONCERNE

- La 1^{ère} entrée à l'école maternelle. La 1^{ère} entrée à l'école primaire.
- Les enfants dont les familles sont nouvellement arrivées à Pont de Chéruy.
- Les familles ayant déménagé dans Pont de Chéruy et qui souhaitent inscrire leurs enfants dans l'école de leur nouveau secteur d'habitation.

INSCRIPTION EN 2 ETAPES

1. ADMINISTRATIVE MAIRIE **Si possible, privilégier l'inscription par mail**

Le dossier comprend :



- la **fiche d'inscription scolaire**, téléchargeable sur www.pontdecheruy.fr ou à retirer directement en mairie.
- La **photocopie de toutes les pages du livret de famille** (parents-enfants)
- La **photocopie d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois** (EDF, quittance de loyer, téléphone...)

■ **DOCUMENTS A REMETTRE OBLIGATOIREMENT.** ■



Le dossier doit être **complet**. **Faire les photocopies avant de vous présenter à l'accueil.**

Dépôt du dossier > 2 possibilités

PAR MAIL sur accueil.mairie@pontdecheruy.fr

Le certificat d'inscription scolaire vous sera envoyé en retour.



EN MAIRIE

Inscription sur place du lundi au jeudi > 9h00 - 11h / 13h30 - 16h.

Vendredi > 9h00 – 11h. Pas de permanence spécifique. Merci de votre compréhension en cas de délai d'attente.

Le certificat d'inscription scolaire vous est remis immédiatement.

2. ADMISSION PEDAGOGIQUE A L'ECOLE **sur rendez-vous.**

Apporter les documents suivants.

- Certificat d'inscription délivré par la mairie
- Livret de famille
- Carnet de santé ou carte des vaccinations. Attention ! Les vaccinations obligatoires doivent être à jour.
- Si l'enfant a déjà été scolarisé : certificat de radiation
- Copie du jugement de divorce ou d'un justificatif de garde. En cas de séparation à l'amiable, courrier du père ou de la mère et copie des cartes d'identité.

Permanences ECOLES consultables sur le site de la ville, en mairie ou auprès des écoles.